

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Fabienne LEBE

Pouvoirs : Martine KOHLY, pouvoir à Patrick MOLLARD
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Célien PARISI, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents : Yannick BOVICS, Adel BEN MOHAMED, Valentin MAZET-ROUX, Béatrice BON

DELIBERATION N° 76/2022 - SUBVENTION RECTIFICATIVE AU BENEFICE DE L'AAPPMA

Monsieur le Maire Sidney REBBOAH, explique au Conseil Municipal que par délibération N° 41/2022 en date du 23 mai 2022, une subvention de 310 euros a été attribuée à l'AAPPMA alors que le montant attribué en 2021 était de 350 euros.

Vérification faite il s'agit d'un malentendu, aussi,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'un complément de subvention de 40 euros à l'AAPPMA au titre de l'année 2022.

***Cette délibération est adoptée à la majorité
Monsieur Jean-Luc MOLLARD n'a pas pris part au vote.***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH


